



CONSEIL GENERAL

Législature 2020-2024

2^{ème} séance

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSTITUTION DU CONSEIL GENERAL

**JEUDI 17 DECEMBRE 2020
À LA SALLE DE GYMNASTIQUE DE VIGNER**

Présidence : M. Ambigapathy Rajesh

Secrétariat : Mme Eberhard Helene

Table des matières :

1.	Communications du Conseil communal	Page	3
2.	Lecture de l'arrêté proclamant l'élection des Conseillers généraux en remplacement de ceux nommés au Conseil communal	Page	3
3.	Appel	Pages	3 - 4
4.	Élection complémentaire au bureau du Conseil général pour la période administrative 2020-2021	Page	4
5.	Nominations des membres des : 5.1. Commission financière et de gestion pour la période administrative 2020-2021 5.2. Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire pour la période législative 2020-2024 5.3. Commission de révision du plan d'aménagement local (CRPAL) pour la période législative 2020-2024 5.4. Commission infrastructures et des espaces publics pour la période législative 2020-2024 5.5. Commission des énergies pour la période législative 2020-2024 5.6. Commission des naturalisations et agrégations pour la période législative 2020-2024 5.7. Commission de police du feu et de salubrité publique pour la période législative 2020-2024 5.8. Commission des Aînés et soutien pour la période législative 2020-2024 5.9. Commission des ports et des rives pour la période législative 2020-2024 5.10. Commission de construction des collèges de Vigner pour la période législative 2020-2024 5.11. Commission de fusion pour la période législative 2020-2024 5.12. Commission consultative pour la rénovation du temple pour la période législative 2020-2024 (nommée par le Conseil communal - 1 représentant par parti) 5.13. Commission consultative d'étude des infrastructures sportives des Fourches pour la période législative 2020-2024.	Pages	5 - 7

6.	Nomination des délégués du Conseil général aux Syndicats intercommunaux : 6.1. Syndicat de la Châtellenie de Thielle (4 délégués) 6.2. Syndicat intercommunal de la communauté des eaux neuchâteloises élargie - CENE (3 délégués au Conseil intercommunal) 6.3. Syndicat des Patinoires du Littoral neuchâtelois (1 délégué) 6.4. Syndicat de l'Anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois (1 délégué) 6.5. Syndicat du Théâtre régional de Neuchâtel (1 délégué) 6.6. Syndicat intercommunal de l'école obligatoire région Neuchâtel (1 délégué)	Page 7
7.	Motions et propositions	Pages 7 – 9
8.	Interpellations et questions	Pages 9 - 10

Date	Statut	Commentaires
13.01.2021	Version provisoire pour approbation	

Le **Président** déclare ouverte la 2^{ème} séance constitutive de la législature 2020-2024 et donne la parole au Conseil communal.

1. Communication du Conseil communal

M. Canonica Roland (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal, après discussions, a constitué son bureau. Nous avons décidé que nous travaillerons dans cette composition jusqu'au mois de juin et qu'à partir de là, nous redistribuerons les rôles au sein de notre bureau. Pour les 6 mois à venir, la composition est donc la suivante :

Président :	M.	Canonica Roland	(PLR)
Vice-président :	M.	Jeanneret Alain	(PS)
Secrétaire :	M.	Schmid Pierre	(ENT)
Membres :	M.	Guinand Claude	(PLR)
	M.	Renaud Marc	(PS)

M. Guinand Claude (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Rien à voir avec la fonction de Conseiller communal, vous avez tous entendu parler de l'action Cœur à Cœur et de la Chaîne du bonheur pour ceux qui écoutent la RTS. J'ai eu l'idée que chaque Conseillère et Conseiller général pourrait abandonner ses jetons de présence de ce soir en leur faveur. Cela représenterait, pour le Conseil général, une somme de CHF 1'000.00. Les Conseillers communaux iraient aussi de leurs poches et la commune mettrait le reste pour arriver à une somme d'environ CHF 3'000.00. J'ai une feuille d'inscription pour ceux qui sont d'accord d'abandonner leurs jetons, il suffit de passer vers moi pour la signer. L'annonce de cette action sera faite demain à la RTN.

Pour information, les dicastères seront répartis lors de la séance du Conseil communal de lundi.

2. Lecture de l'arrêté proclamant l'élection des Conseillers généraux en remplacement de ceux nommés au Conseil communal

Le **Président** donne lecture de l'arrêté proclamant l'élection des Conseillers généraux viennent-ensuite et, au nom du Conseil général, félicite les nouveaux élus qu'il invite à prendre place dans l'assemblée.

Sont nommés :

- **Parti socialiste :** Mme Carolillo Silvia, M. Imboden Matthias
- **L'Entente saint-blaïsoise :** Mme Chivu Madalina
- **Parti Libéral-Radical :** Mme Marti Ivana, M. Pickert Vincent

3. Appel

Le **Président** donne la parole à Mme Eberhard Helene, secrétaire.

Présents : 33

Excusés : MM. Imboden Matthias et Pickert Vincent

Le quorum est atteint et la majorité absolue est de 17 voix.

M. Canonica Roland (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Au début de cette nouvelle législature je voudrais, au nom des Conseillers communaux nouvellement élus, vous remercier pour la confiance accordée autant aux anciens qu'aux nouveaux.

J'aimerais également souhaiter une cordiale bienvenue aux nouveaux Conseillers généraux qui ont osé s'investir et je leur souhaite de faire la découverte d'un monde extrêmement intéressant et enrichissant. Cela demande toutefois une période d'apprentissage et un investissement en temps dans l'étude et la compréhension des dossiers aussi bien que dans les spécificités de l'administration et en étant indulgents face à sa lenteur parfois.

L'Exécutif s'engage à réunir tous les éléments permettant un travail serein ainsi qu'une collaboration paisible et constructive avec les membres du Législatif en respectant autant les personnes que la séparation des pouvoirs.

Votre Autorité peut être assurée de la volonté de l'Exécutif d'établir un rapport de confiance et de pleine collaboration.

L'Exécutif avait, a et aura la volonté d'effectuer un travail au bénéfice de la commune et de ses citoyens, en d'autres termes au bénéfice de la communauté.

Au terme de cette législature 2016-2020, l'Exécutif a rendu compte de son travail en rédigeant un rapport de législature décrivant l'avancement ou l'accomplissement des objectifs fixés en 2016, soit en début de législature. Les anciens membres du Législatif ont pu en prendre connaissance et les nouveaux membres du Législatif sont invités à en demander copie auprès de leur chef de groupe respectif afin de se rendre compte des travaux effectués en 4 ans.

Dans le courant 2021, un nouveau plan de législature 2021-2024 sera établi, indiquant les directions et projets voulus par l'Exécutif. Ce nouveau plan sera certainement rempli de nombreux projets aussi passionnants qu'ambitieux et la volonté de l'Exécutif est d'informer régulièrement le Législatif sur le déroulement de ces projets.

M. Schmid Pierre (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Élection houleuse ! Je souhaiterais quand même vous remercier, je ne sais pas si cela se fait, j'ai des choses à apprendre. Vous remercier pour la confiance que vous avez mise dans vos votes et vous dire que je m'impliquerai du mieux que je le peux dans cette tâche. Je ne connais pas grand-chose à la politique mais un peu plus dans l'action, donc : action !

4. Élection complémentaire au bureau du Conseil général pour la période administrative 2020-2021

Le Président annonce que le bureau du Conseil général est complet, il n'y a donc rien à ajouter sous ce point.

5. Nominations des membres des commissions

Le **Président** donne la parole aux différents présidents de partis afin d'annoncer les membres proposés. Comme il n'y a pas d'autre proposition, tous les membres annoncés dans la liste en fin de document sont nommés aux commissions suivantes :

5.1. Commission financière et de gestion pour la période administrative 2020-2021

M. Zago Lorenzo (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

En l'état, L'Entente ne proposera pas de membres à la Commission financière et de gestion.

En effet, on lui refuse le droit à 2 sièges dans cette importante commission, alors que cela devrait aller de soi selon la répartition proportionnelle qui est la règle pour la composition des commissions dans tous les parlements du monde.

Je reviens alors à mes considérations sur une représentativité équitable de la diversité des opinions et des intérêts de notre population. C'est cette diversité qui est attaquée ici.

Suite de prise de parole non lue durant la séance, avec accord du **Président** pour que cela figure tout de même au procès-verbal.

On prétexte cela sur la base d'un tableau produit par le canton et qui illustre le système du quotient à $n+1$ utilisé par le Conseil général mais qui n'a aucune valeur légale ni juridique pour la répartition des sièges dans les commissions. Et qui, appliqué au nombre de 9 sièges de la Commission financière et de gestion, ne calcule qu'un seul siège pour l'Entente.

Mais ce système n'est simplement pas une répartition proportionnelle, même si souvent il s'en approche. Mais justement pas dans ce cas.

Ne trouvez-vous pas curieux que ce système attribue à un parti qui n'a pas la majorité au Conseil général, néanmoins la majorité absolue dans toute les commissions à 7 et à 9 ? Quiconque peut comprendre que quelque chose ne joue pas.

Proportionnel veut dire appliquer une proportion. Je permets de rappeler quelques notions d'arithmétique apprises à l'école primaire :

Une proportion s'exprime par 4 variables a , b , c , d , dont on dit :

a est à b comme c est à d ,

- Dans notre cas, a est 35, le nombre de membres du Conseil général*
- b , celui des élus de chaque parti*
- c , égal à 9 - nombre des membres de la Commission financière et de gestion*
- d , celui attribué à chaque parti*

Ce qui donne pour la valeur : d

- Pour le PLR = 4,37 - qui comme tout le monde sait, s'arrondit à 4*
- Pour l'Entente = 1,54 - qui comme tout le monde sait, s'arrondit à 2*

Si l'évidence arithmétique n'est pas reconnue à ce stade, on attendra ensuite en janvier 2021 face à l'opinion publique que des instances supérieures appropriées délibèrent en la matière.

Mais au-delà de l'évidence arithmétique, soyons clairs, la question est aussi éminemment politique, puisqu'avec un seul siège l'Entente serait de fait réduite à l'insignifiance dans cette importante commission.

Alors que le PLR, sans la majorité des suffrages ni des sièges, aurait tous les pouvoirs au sein de la Commission financière et de gestion.

M. Cosandey Anne-Claude (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Permettez-moi de réagir à la prise de position de l'Entente que nous n'avons pas complètement entendue.

Nous prenons acte de la position de l'Entente mais permettez-nous de rappeler au Conseil général d'autres règles, certaines également apprises à l'école primaire, d'autres même avant.

L'arithmétique est passionnante, elle permet des miracles. Mais, les Conseillers généraux sont des personnes et par conséquent, on ne les coupe pas en morceau, ni en fraction. C'est la manière de calculer dans les commissions, appliquée depuis de nombreuses législatures, elle part de ce principe. Autrement dit, elle évite de devoir se demander comment on recolle et arrondit les morceaux de conseillers généraux qu'on a fractionné en utilisant une règle de 3 comme vous le proposez.

Nous remarquons aussi que cette manière de calculer gêne plus l'Entente dans une commission à 9 qui lui accorde 1 siège sur 9, que dans une commission à 5 qui lui accorde aussi 1 siège.

Revenons à certaines choses que l'on enseigne aux plus jeunes âges : lorsque l'on joue à un jeu, on ne change pas les règles en cours de partie. Cela s'appelle être mauvais perdant. Et une autre règle : à force de crier au loup, plus personne ne vous écoute en cas de véritable problème.

M. Charles Constantin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Par rapport à la requête de l'Entente, le groupe PLR est d'avis que le tableau de répartition des sièges des commissions transmis par l'administration communale fait foi ! Cette répartition n'a jamais été remise en question jusqu'ici. Il faut donc la déconvenue d'un parti politique pour remettre en question une méthode de calcul. Or, cette méthode de calcul a toujours été la même.

L'Entente a un problème avec cette méthode de calcul. Mais le réel problème que l'Entente ne veut pas voir, c'est son résultat aux élections communales. Comme le PLR, l'Entente a perdu des plumes. - 2.57 % pour le PLR et - 4.4 % de suffrages pour l'Entente, ce sont des faits. Toutes choses étant égales par ailleurs, pour obtenir un indiscutable siège à la Commission financière et de gestion, l'Entente aurait dû obtenir au moins 8.8 % de suffrages supplémentaires, soit 557 suffrages.

Une nouvelle fois, le problème de l'Entente est son résultat aux élections communales. Ce dernier est déterminé par plusieurs facteurs. Nous laissons les partis à leurs interprétations. Une chose est indiscutable : avec 17.44 % des suffrages, l'Entente n'a droit qu'à 1 commissaire dans une commission de 5, de 7 et de 9.

Si l'Entente doit se plaindre, ce n'est en tout cas pas auprès du Conseil général et de l'interpartis.

- 5.2. Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire pour la période législative 2020-2024
- 5.3. Commission de révision du plan d'aménagement local (CRPAL) pour la période législative 2020-2024
- 5.4. Commission infrastructures et des espaces publics pour la période législative 2020-2024
- 5.5. Commission des énergies pour la période législative 2020-2024
- 5.6. Commission des naturalisations et agrégations pour la période législative 2020-2024

- 5.7. Commission de police du feu et de salubrité publique pour la période législative 2020-2024
- 5.8. Commission des Aînés et soutien pour la période législative 2020-2024
- 5.9. Commission des ports et des rives pour la période législative 2020-2024
- 5.10. Commission de construction des collèges de Vigner pour la période législative 2020-2024
- 5.11. Commission de fusion pour la période législative 2020-2024
- 5.12. Commission consultative pour la rénovation du temple pour la période législative 2020-2024 (nommée par le Conseil communal - 1 représentant par parti)
- 5.13. Commission consultative d'étude des infrastructures sportives des Fourches pour la période législative 2020-2024

6. Nominations des délégués du Conseil général aux Syndicats intercommunaux

Comme il n'y a pas d'autres propositions, tous les délégués proposés dans la liste en fin de document sont nommés aux Syndicats suivants :

- 6.1. Syndicat de la Châtellenie de Thielle (4 délégués)
- 6.2. Syndicat intercommunal de la communauté des eaux neuchâteloises élargie - CENE (3 délégués au Conseil intercommunal)
- 6.3. Syndicat des Patinoires du Littoral neuchâtelois (1 délégué)
- 6.4. Syndicat de l'Anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois (1 délégué)
- 6.5. Syndicat du Théâtre régional de Neuchâtel (1 délégué)
- 6.6. Syndicat intercommunal de l'école obligatoire région Neuchâtel (1 délégué)

7. Motions et propositions

Le Président annonce avoir reçu 2 motions hors délai prévu par le règlement communal de 17 jours avant la séance. Cela a pour conséquence qu'elles doivent d'abord être votées et acceptées au 2/3 pour être admises.

1^{ère} motion interpartis « Concept de communication interne et externe pour la commune de Saint- Blaise ».

L'entrée en matière est acceptée.

7.1. Motion interpartis intitulée « Concept de communication interne et externe pour la commune de Saint-Blaise »

Mme Florence Porret (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Communiquer c'est donner confiance et impliquer les citoyennes et citoyens dans la vie de la commune. Saint-Blaise a beaucoup à offrir, de nombreux projets en cours et propose de multiples activités. La population doit en être informée de manière systématique et régulière et donc, planifiée.

La technologie, mais aussi les moyens plus traditionnels, nous offrent un grand nombre de canaux pour atteindre les habitantes et habitants de notre village, quelles que soient leurs préférences en matière de source d'information. Il faut en profiter pour faire entendre la voix de Saint-Blaise à l'interne, comme à l'externe.

Le groupe interpartis estime qu'il est temps que la commune se dote d'un outil de planification de la communication afin que celle-ci atteigne ses cibles, au bon moment, au bon endroit et via le bon interlocuteur. L'intention et le timing de cette motion de l'interpartis sont excellents. Le groupe PLR la soutient à l'unanimité. Nous ne serons pas plus longs... car communiquer, c'est aussi faire passer des messages courts et clairs.

Le **Président** ouvre maintenant la discussion au sujet de la motion.

Mme Anne-Claude Cosandey (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Notre groupe s'est, à plusieurs reprises, exprimé sur la nécessité pour la commune d'améliorer sa communication.

C'est donc avec joie que nous soutiendrons cette motion.

La parole n'étant plus demandée, le **Président** passe au vote de la motion.

La motion est acceptée à l'unanimité.

M. Roland Canonica (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

C'est avec une immense satisfaction que nous avons pris connaissance de cette motion qui va exactement dans le sens dans lequel travaille le Conseil communal puisque nous avons établi à l'interne, un concept de communication. Nous avons une collaboratrice qui sera chargée, dès janvier 2021, très partiellement de ce travail.

Nous pourrions très certainement, lors du prochain Conseil général, vous apporter d'autres informations sur ce sujet.

7.2. Motion interpartis intitulée « Pour la création d'une Commission de la jeunesse »

Le Président :

2^{ème} motion interpartis : « Pour la création d'une Commission de la jeunesse ».

L'entrée en matière est acceptée.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Juste une remarque que je rapporte un texte préparé par M. Schmid qui est l'initiateur de cette motion donc, à lui le mérite.

Motion interpartis « Pour la création d'une Commission de la jeunesse » a pour but de créer un espace de parole pour la jeunesse au sein de notre commune. Cela leur permettra, dès leur jeune âge, de participer sous diverses formes, à définir, aux débats politiques et à défendre leurs idées.

Certes, cela va demander de l'investissement de la part des jeunes gens intéressés. Y a-t-il encore des jeunes qui veulent entreprendre ? Ont-ils le temps ? Alors qu'ils sont rivés toute la journée sur le smartphone me direz-vous. Peut-être que c'est peine perdue mais au moins, nous aurons offert cette opportunité.

Pour ma part, nous voulons y croire. C'est pourquoi, nous vous proposons de donner un message positif à la jeunesse de Saint-Blaise et de voter oui à cette motion pour la création d'une Commission de la jeunesse.

Le **Président** ouvre maintenant la discussion au sujet de la motion.

Mme Anne-Claude Cosandey (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Notre groupe est en faveur d'une large participation et d'une intégration de toute la population dans le débat politique et c'est pourquoi nous soutiendrons cette motion avec enthousiasme.

M. Roland Canonica (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je salue l'enthousiasme du parti socialiste qui aime bien travailler avec la jeunesse. Nous sommes également en faveur et étudierons les propositions que vous nous apporterez. Il est important que l'on travaille sur un plan large avec des critères et responsabilités bien définis.

C'est avec intérêt que nous recevrons ces informations.

La parole n'étant plus demandée, le **Président** passe au vote de la motion.

La motion est acceptée à l'unanimité.

Le Président

Je rappelle au Conseil communal que l'art. 52 prévoit que toute motion qui est prise en considération vous est renvoyée pour examen et rapport dans une prochaine séance, mais au plus tard, dans un délai de 1 année. Nous nous réjouissons donc de vous entendre prendre position sur ces sujets plus tôt que plus tard, ou voire jamais comme cela a pu malheureusement être le cas par le passé.

8. Interpellations et questions

Le **Président** informe qu'aucune interpellation n'a été reçue et passe aux questions.

M. Zago Lorenzo (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Aussi une question exprimée par M. Schmid avant son élection au Conseil communal.

Afin de mieux connaître les rouages de la vie politique du village de Saint-Blaise, de son administration, de ces outils à disposition, nous proposons de mettre à disposition des séances de présentation et de formation « coaching » au nouveaux conseillers généraux.

Les thèmes abordés pourront, par exemple, porter sur le budget, les comptes de la commune, faire connaissance avec le personnel communal et mieux comprendre le rôle de chacun, de mieux définir les teneurs et aboutissants des dicastères des conseillers communaux. De leur expliquer les droits

et les devoirs des conseillers communaux et généraux. Les conseillers généraux expérimentés, les conseillers communaux ainsi que le personnel communal pourraient animer ces séances.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de travailler efficacement pour notre commune, au sein des commissions et du Conseil général. Nos débats politiques ont tout à y gagner.

La question : existe-t-il déjà des démarches en ce sens ? Est-ce envisageable d'organiser de telles séances pour les nouveaux conseillers généraux et ainsi de commencer au mieux cette nouvelle législature ?

M. Canonica Roland (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Nous avons pris connaissance de cette demande et nous vous en remercions.

Il n'est pas prévu de faire une formation pour tout le Conseil général. Vous avez sur vos tables, le règlement général de commune que vous pouvez mettre sur votre table de chevet, vous y trouverez toutes les dispositions légales inscrites dans celui-ci.

Les dicastères et les commissions y sont également présentés et vous pouvez poser toutes les questions que vous désirez lors des diverses séances de commissions. Une chose qu'il faut éviter, c'est de vouloir se « mêler » à des commissions auxquelles on ne participe pas et de se concentrer sur les commissions dans lesquelles nous devons être actifs.

S'agissant d'un coaching plus précis, nous sommes à disposition du Président du Conseil général pour apporter des réponses aux questions que celui-ci aurait reçu.

La parole n'étant plus demandée, le **Président** lève la séance à 22h03 et souhaite à tous, une agréable fin de soirée et de belles fêtes en famille.

Saint-Blaise, le 17 décembre 2020.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le Président

la secrétaire

Rajesh Ambigapathy

Helene Eberhard

Proposition des partis relatives à la nomination du Président du Conseil général, des membres du bureau et des membres du Conseil communal

Président du Conseil général :	- Ambigapathy Rajesh	(PLR)	
Bureau du Conseil général :	- Zago Lorenzo	(ENT)	vice-président
	- Giron-Lanctuit Pascale	(PS)	2 ^{ème} vice-présidente
	- Eberhard Helene	(ENT)	secrétaire
	- Droz Nicolas	(PS)	secrétaire-adjoint
	- Chalon Estelle	(PLR)	questeur
	- Müller Nathalie	(PS)	questeur
	- Maradan Corinne	(ENT)	questeur
Membres du Conseil communal :	- Jeanneret-Grosjean Alain	(PS)	
	- Renaud Marc	(PS)	
	- Canonica Roland	(PLR)	
	- Guinand Claude	(PLR)	
	- Schmid Pierre	(ENT)	

Suite à la page suivante.

Propositions des partis relatives à la nomination des membres des commissions élues par le Conseil général et des délégués du Conseil général dans les Syndicats intercommunaux.

Commission financière et de gestion : (9)	- Ambigapathy Rajesh (PLR) - Bornand Nicolas (PLR) - Constantin Charles (PLR) - Kaufmann Florian (PLR) - Hemmer benoît (PLR) - Attinger-Carmagnola Paola (PS) - Giron-Lanctuit Pascale (PS) - Müller Nathalie (PS) - Vacant (ENT)
Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire : (7)	- Jaggi Benjamin (PLR) - Kuntzer Ludovic (PLR) - Marti Ivana (PLR) - Sunier Andréa (PLR) - Ryser Eric (PS) - Rousseau May (PS) - Vacant (ENT)
Commission de révision du plan d'aménagement local (CRPAL) : (12)	- de Rooij Kaufmann Marjolein (PLR) - Kuntzer Ludovic (PLR) - Porret Florence (PLR) - Chivu Madalina (ENT) - Zago Lorenzo (ENT) - Ryser Eric (PS) - Von Bergen Philippe (PS) - Jacobi Roxanne (non-Législatif) - Haussener Olivier (non-Législatif) - Coulet Luc (non-Législatif) - Sliwowska Maria (non-Législatif) - Giron Lionel (non-Législatif)
Commission des infrastructures et des espaces publics : (7)	- Guenin David (PLR) - Ianni Elise (PLR) - Sunier Andréa (PLR) - Zweiacker Jean-Michel (non-Législatif) - Bertoni Georges (ENT) - Cosandey Anne-Claude (PS) - Vaneberg Jérôme (PS)
Commission des énergies : (7)	- Ambigapathy Rajesh (PLR) - Pickert Vincent (PLR) - Pramil Jean-Philippe (PLR) - Rivier Jacques (PLR) - Zago Lorenzo (ENT) - Blanchoud Olivier (PS) - Haug Franz-Josef (non-Législatif)

Commission des naturalisations et agrégations :
(5)

- Marti Ivana (PLR)
- Romanens Sven (PLR)
- Eberhard Helene (ENT)
- Berger Jean Claude (PS)
- Imboden Matthias (PS)

Commission de police du feu et de salubrité publique :
(10)

- dos Santos Dias Eduardo (non-Législatif)
- Chalon Estelle (PLR)
- Chalon Yann (PLR)
- Fabbri Bernard (non-Législatif)
- Zuccalà Fabio (PLR)
- Eberhard Helene (ENT)
- Garcia de la Rosa G. Janic (non-Législatif)
- Giron Lionel (PS)
- Guinand Maxence (non-Législatif)
- *Vacant* (PS)

Commission des Aînés et soutien :
(3)

- Rousseau May (PS)
- de Rooij Kaufmann Marjolein (PLR)
- Chivu Madalina (ENT)

Commission des ports et des rives :
(3)

- Pramil Jean-Philippe (PLR)
- Droz Nicolas (PS)
- *Vacant* (ENT)

Commission de construction des collèges de Vigner :
(3)

- Ryser Eric (PS)
- Zago Lorenzo (ENT)
- Chalon Estelle (PLR)

Commission de fusion :
(9)

- Bornand Nicolas (PLR)
- Constantin Charles (PLR)
- Duvoisin Erwan (non-Législatif)
- Porret Florence (PLR)
- Zuccalà Fabio (PLR)
- Eberhard Helene (ENT)
- Berger Jean-Claude (PS)
- Cosandey Anne-Claude (PS)
- Doblado Abraham (non-Législatif)

Commission de rénovation du Temple :
(3)

- Kaufmann Florian (PLR)
- Nrecaj Ramadan (non-Législatif)
- Droz Nicolas (PS)

Commission consultative d'étude des infrastructures sportives des Fourches : (3)	- Blanchoud Olivier	(PS)
	- Zago Lorenzo	(ENT)
	- Jaggi Benjamin	(PLR)

Syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle : (4)	- Attinger-Carmagnola Paola	(PS)
	- Müller Nathalie	(PS)
	- Kuntzer Ludovic	(PLR)
	- Sunier Andréa	(PLR)

Syndicat intercommunal de la communauté des eaux neuchâteloises élargie – CENE : (3)	- Jaggi Benjamin	(PLR)
	- Rousseau May	(PS)
	- Zago Lorenzo	(ENT)

Syndicat intercommunal de la communauté des eaux Patinoires du Littoral neuchâtelois : (1)	- Pickert Vincent	(PLR)
--	-------------------	-------

Syndicat intercommunal de l'Anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois : (1)	- Hemmer Benoît	(PLR)
--	-----------------	-------

Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel : (1)	- Von Bergen Philippe	(PS)
---	-----------------------	------

Syndicat intercommunal de l'école obligatoire régional de Neuchâtel (éorén) : (1)	- Blanchoud Olivier	(PS)
---	---------------------	------

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président

La secrétaire

Rajesh Ambigapathy

Helene Eberhard